



## PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 8 décembre 2025  
(10)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rose-May Poirier (vice-présidente).

*Membres du comité présents* : Les honorables sénateurs Cormier, Gerba, Moncion, Osler, Poirier et Surette (6).

*Participent à la réunion* : Marie-Ève Hudon, analyste, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 29 octobre 2025, le comité poursuit son étude sur le renforcement des responsabilités des institutions fédérales en matière d'arts, de culture et de patrimoine dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et au Canada.

**TÉMOINS :**

*Réseau du patrimoine anglophone du Québec :*

Matthew Farfan, directeur général;

Grant Myers, président sortant.

*Association des éditeurs de langue anglaise du Québec :*

Rebecca West, directrice générale;

Jennifer Varkonyi, membre du conseil d'administration.

*Conseil québécois de la production de langue anglaise :*

Kirwan Cox, directeur général;

Stephane Moraille, membre (*par vidéoconférence*).

*Association des théâtres francophones du Canada :*

Allain Roy, président;

Lindsay Tremblay, directrice générale.

Matthew Farfan, Grant Myers, Rebecca West, Jennifer Varkonyi, Kirwan Cox et Stephane Moraille font une déclaration puis répondent aux questions.

À 18 h 30, la séance est suspendue.

À 18 h 39, la séance reprend.

Allain Roy et Lindsay Tremblay font une déclaration puis répondent aux questions.

À 19 h 27, la séance est suspendue.

À 19 h 31, l'honorable sénateur Surette reprend la présidence du comité.

À 19 h 31, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos; qu'une copie soit conservée par la greffière du comité pour consultation par les membres du comité et/ou leur personnel; qu'elle soit détruite par la greffière du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 20 h 1, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,*

Catherine Cuerrier